



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE GRANGE L'ÉVÊQUE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2023/05

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 18 heure 30, le comité syndical de Grange l'Évêque étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis PHILIPPE, président.

Etaient présents :

Dominique FLEURET, Pascale SEVERIN, Laure THOYER,
Nicolas MENNETRIER, Annie SALAMI, Jean-Yves BRUNEAU

Nombre de membres :

en exercice : 8
présents : 7
votants : 7

Il a été procédé, conformément à l'article du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du comité syndical ; M. Jean-Yves BRUNEAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Dates :

de convocation : 05/04/2023
d'affichage : 05/04/2023

Objet : BUDGET PRIMITIF 2023

Il est demandé au comité syndical de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté lors de la réunion qui s'est tenue en présence du président et des deux vice-présidents le 30 mars 2023, comme suit :

Budget de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 Charges à caractère général	76 614,12	002 Résultat de fonctionnement reporté	37 449,12
012 Charges de personnel	43 900,00	6419 Supplément familial	0
65 Indemnités	6 110,00	744 FCTVA	0
66 charges financières	60,00	74748 participation communes	92 755,00
		752 Location immeubles	80,00
Total dépenses réelles :	126 684,12	Total recettes réelles :	130 284,12
68 Opérations d'ordre de transfert entre section	3 600,00		
Total dépenses :	130 284,12	Total recettes :	130 284,12

Budget d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
1641 Emprunt en euros	4 000,00	001 Résultat d'investissement reporté	15 167,41
21312 Bâtiments scolaires	1 400,00		
2152 Installations de voirie	10 000,00	10222 FCTVA	500,00
2184 Mobilier	600,00	13241 Communes membres GPF	4 000,00
2188 Autre	7 267,41		
Total dépenses réelles :	23 267,41	Total recettes réelles :	19 667,41
		281578 Autre	3 600,00
Total dépenses :	23 267,41	Total recettes :	23 267,41

Le président explique, que conformément aux statuts du SIGE, et à la clé de répartition fixée au nombre d'habitants des deux communes membres du syndicat, les participations des communes sont calculées respectivement comme suit :

A l'identique de 2022 :

Fonctionnement général (92 755) + capital emprunts (4 000) = 96 755 €
Macey : $96\,755 \times 225 \text{ hab} / 545 \text{ hab}$ = 39 945 €
Saint Lyé : $96\,755 \times 320 \text{ hab} / 545 \text{ hab}$ = 56 810 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

ADOPTE le budget primitif tel que ci-dessus présenté.

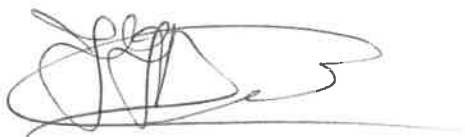
ARRETE la participation des communes telle que ci-dessus présentée

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	7	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire

Jean-Yves BRUNEAU



Le président,

Denis PHILIPPE

